

Image not found or type unknown



Relogement, travaux et copropriété

Par **LL Paris**, le **24/05/2016** à **17:34**

Bonjour,

La copropriété de notre immeuble à voter la rénovation du toit de l'appartement de nos voisins. Pour accéder à ce toit l'entreprise de travaux doit passer par notre appartement, ce qui nous oblige à déménager pour une période d'un mois.

Nous avons trouvé un nouveau logement par nous même mais doit-on avancer les frais ? peut-on en attendant ne pas payer notre loyer au propriétaire?

A-t-on le droit de demander à ne pas payer notre loyer ainsi que les frais de relogement ?

Merci pour votre aide.